

LE PAS À PAS DE L'APPRENTI



UN NOUVEAU LOGEMENT

Une démarche rapide
et gratuite

+ de 500 résidences
partenaires

Pour vous rapprocher de
votre lieu de travail

Un engagement
sur le résultat

ETAPE 1

ÉLIGIBILITÉ

- Être en alternance d'une société privée de minimum 10 salariés
- Déménager soit :
 - à + de 70km de son domicile actuel
 - ou avoir +1h15 de transport pour se rendre sur son lieu de travail
- Se rapprocher de votre entreprise



ETAPE 2



CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Via Humanis démarre votre accompagnement dès réception de **4 pièces obligatoires**

- Pièce d'identité
- Contrat de travail ou promesse d'embauche
- Avis d'imposition de 2020 sur les revenus de 2020 ou celui de vos parents
- Justificatif de domicile

Le reste des documents sera à remettre au chargé de mobilité en charge de votre accompagnement

DES SOLUTIONS POUR AVOIR UN GARANT

GARANT PHYSIQUE

- Soit un membre de la famille soit une personne de votre entourage
- Il doit
 - Être en CDI
 - Percevoir 3 à 4 fois le montant de votre prochain loyer
 - Être imposable en France



VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT



- Avoir moins de 30 ans
- Si + 30 ans, être encore en période d'essai ou en mutation professionnelle
- 600€ max de loyer

- Assurance de loyer impayé prise en charge par l'alternant
- Prix Via Humanis : 2,8% du loyer annuel vs 3,5%

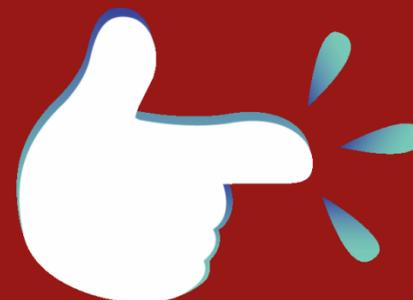


ETAPE 3



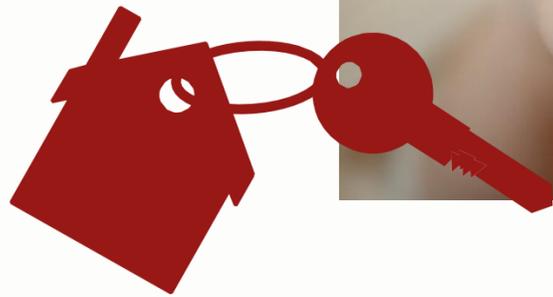
VOTRE CAHIER DES CHARGES

Dès réception de vos documents, vous êtes contacté sous 24h par un chargé de mobilité pour établir le cahier des charges de votre recherche de logement, basé sur les critères suivants :



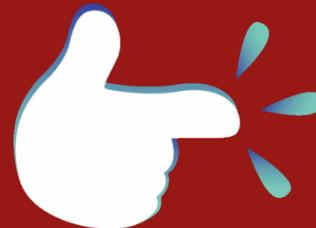
- Secteur
- Budget
- Typologie
- Vide, meublé, ascenseur ...

ETAPE 4



LES VISITES

A partir de votre cahier des charges et de votre dossier de candidature, le chargé de mobilité vous organise des visites sous 5 jours ouvrés



- **Accompagnement en visites ou visites en visio** si vous n'êtes pas sur place
- **Autant de visites que nécessaire** jusqu'à la signature d'un contrat de location

ETAPE 5

SIGNATURE DE BAIL ET ENTRÉE DANS LES LIEUX

Une fois votre dossier accepté, Via Humanis organise :

- Votre signature de bail
- Votre état des lieux d'entrée
- Une assistance sur l'ouverture des compteurs : eau, gaz, électricité
- Une assistance sur la souscription d'une assurance habitation



FRAIS LIÉS À VOTRE LOGEMENT

Le jour de votre signature de bail, vous devrez prévoir :

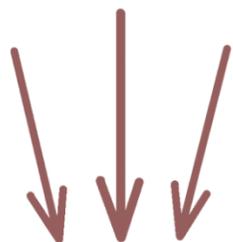
- ❖ Le montant de votre loyer
- ❖ Le montant de votre dépôt de garantie
- ❖ Le montant de vos frais d'agence ou de dossier éventuels
- ❖ Une attestation d'assurance habitation

DES SOLUTIONS POUR VOUS AIDER A PAYER VOTRE LOYER

Un coup de pouce pour
payer ton loyer

[Sur le site <Connexion | AIDE MOBILI-
JEUNE® \(actionlogement.fr\)>](http://actionlogement.fr)

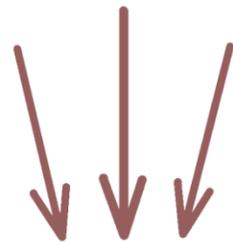
Jusqu'à 100€ par mois



Une aide pour financer
le dépôt de garantie

[Sur le site <Aide Loca-Pass
\(actionlogement.fr\)>](http://actionlogement.fr)

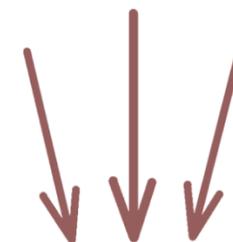
Prêt à taux 0% et sans frais de
dossier



Aide Personnalisée au
Logement

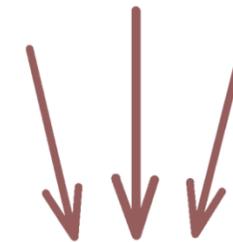
[Sur le site CAF - Aides et services
<Mes services en ligne - Faire une
simulation - Le logement>](http://caf.fr)

Elle permet de réduire le montant
de votre loyer



Complément pour les
revenus salariés modestes

[Sur le site de la CAF
<Simulateur prime
d'activité - CNAF \(caf.fr\)>](http://caf.fr)



Prime
d'activité



CONTACTEZ-NOUS



rothenburger@via-humanis.fr



07 87 22 48 77



Via Humanis Grand Est